

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OASO

*Le site Web est géré par la SA Janssens, dont le siège social est établi à 2500 Lier, Mechelsesteenweg 388 (N° de TVA : BE0412.421.333), exerçant son activité sous la dénomination Oaso (ci-après dénommée « **Oaso** »).*

Vous pouvez toujours contacter Oaso à l'adresse e-mail info@oaso.be ou par téléphone au numéro 0473/97.79.63 (pendant les heures de bureau).

Article 1

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres formulées par Oaso et à tous les contrats conclus entre Oaso et un tiers (ci-après dénommé le « **client** ») et font partie intégrante de ces offres et de ces contrats.

1.2 Toute dérogation aux présentes conditions générales ne peut être établie que par écrit et s'appliquera uniquement au contrat spécifique pour lequel la dérogation a été convenue.

1.3 La nullité éventuelle de l'une des dispositions ou d'une partie d'une disposition des présentes conditions générales ne portera aucunement préjudice à l'applicabilité des autres dispositions ou de la partie restante de la disposition concernée.

Article 2

Les listes de prix, offres, catalogues, dépliants, caractéristiques techniques et tout autre matériel d'information fournis par Oaso avant la conclusion du contrat sont remis au client à titre purement informatif et ne contiennent que des indications approximatives.

Les données ainsi fournies n'engagent pas Oaso et ne peuvent pas donner lieu à des réclamations ni à une réduction du prix.

Article 3

Le contrat s'établit au moment où Oaso confirme la réception de la commande passée par le client.

Le contrat aura uniquement trait aux marchandises mentionnées dans cet accusé de réception de la commande.

Article 4

4.1 Oaso se réserve le droit de modifier unilatéralement et sans notification préalable les prix mentionnés sur le site Web.

4.2 À l'exception de ce qui est stipulé à l'article 4.4, les prix applicables seront ceux mentionnés au moment de la passation de la commande par le client.

4.3 Les prix s'entendent toujours TVA comprise et autres perceptions éventuelles au profit de l'État, mais hors frais d'expédition.

Les frais d'expédition qui seront facturés en plus seront notifiés aux clients avant la passation de la commande.

Par la passation de la commande, le client accepte le montant des frais d'expédition qu'il aura à payer.

4.4 Les prix sont basés sur les prix des matières premières, les taux de change des devises dans lesquelles les matières premières sont cotées, les prix des matériaux (auxiliaires) et les prix de l'énergie en vigueur au moment de la formation du contrat.

Si une augmentation de prix survient dans l'un des facteurs de coûts susmentionnés après la formation du contrat, mais avant la livraison, Oaso se réserve le droit d'adapter les prix de vente proportionnellement.

Oaso informera le client par écrit de cette augmentation de prix avant l'application de celle-ci.

Article 5

5.1 L'adresse que le client aura communiquée à Oaso au moment de la passation de la commande vaudra lieu de livraison.

La livraison s'effectue par la présentation des marchandises à l'adresse de livraison (trottoir ou allée), que les marchandises soient réceptionnées ou non par le client.

Le lieu de livraison indiqué par le client doit être accessible avec un camion.

Si le lieu de livraison indiqué par le client n'est pas accessible avec un camion, la livraison sera effectuée à un endroit accessible, aussi proche que possible.

5.2 Sauf mention d'un délai de livraison plus long, Oaso livrera les marchandises au plus tard dans les 30 jours qui suivent la conclusion du contrat.

Si Oaso ne livre pas les marchandises après avoir été mise en demeure par recommandé de satisfaire à ses engagements au plus tard dans le mois, le client aura le droit de résoudre le contrat.

Le dépassement du délai de livraison convenu ne donnera en tout cas pas au client le droit de réclamer des dommages-intérêts.

5.3 À défaut de courrier recommandé du client au plus tard dans les 14 jours civils qui suivent la livraison, les marchandises livrées seront considérées comme acceptées.

Article 6

6.1 En cas de placement des marchandises par Oaso, le client sera responsable du chantier, de la mise à niveau nécessaire du terrain et de l'enlèvement de tout obstacle éventuel.

Si les marchandises doivent être montées contre un mur, celui-ci doit être droit et d'équerre (90°) par rapport au terrain.

6.2 Si le terrain ne satisfait pas à une ou à plusieurs des conditions susmentionnées, le montage ne sera pas commencé/sera immédiatement arrêté par Oaso sans que cela fasse naître pour le client un droit quelconque au remboursement du coût du montage.

Si Oaso doit revenir sur le chantier, le coût de ce déplacement et le deuxième montage seront facturés en plus.

6.3 Le placement et le scellement des ancrages de sol avec du béton ne sont pas compris dans le prix du montage.

Le client doit prévoir lui-même le béton et réaliser l'ancrage.

6.4 Si le lieu de livraison n'est pas le même que l'endroit où Oaso doit effectuer le montage, le client devra déplacer les marchandises livrées à ses frais, risques et périls.

Article 7

7.1 Sauf accord contraire, le client est tenu de payer intégralement les marchandises au moment de la passation de la commande, indépendamment du délai de rétractation qui court.

Oaso accepte des paiements par carte bancaire, Bancontact et Paypal. Les paiements seront effectués pour le montant total au moment de la commande par le client.

Le client ne peut faire valoir aucun droit concernant l'exécution de la commande avant d'avoir payé à l'avance l'intégralité du montant de celle-ci.

7.2 En cas de défaut de paiement, le client sera redevable, après avoir été mis en demeure par recommandé, d'intérêts de retard calculés au taux légal à compter de la mise en demeure par recommandé.

Toute obligation de garantie d'Oaso sera également suspendue jusqu'au paiement intégral de la facture, y compris des intérêts ; cette suspension ne prolongera pas la période de garantie.

Il est enfin entendu en pareil cas que :

- toutes les réductions de prix et remises seront automatiquement annulées ;
- Oaso pourra également invoquer l'exception d'inexécution conformément au droit commun et user de la possibilité d'obtenir une résolution (extra)judiciaire du contrat.

Article 8

8.1 Le client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter sans indiquer de motif et sans aucune forme d'indemnisation de sa part.

Le délai susmentionné de 14 jours commence à courir au moment de la réception des marchandises par le client ou au nom de celui-ci.

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux marchandises qui ont été fabriquées ou assemblées à la demande du client, ni à d'autres exceptions légales éventuelles.

8.2 Pour exercer son droit de rétractation, le client doit informer Oaso de sa décision de rétractation dans le délai mentionné à l'article 8.1 au moyen d'une déclaration écrite et précise. S'il le souhaite, le client peut utiliser pour cela le formulaire type disponible sur le site Internet (www.oaso.be/retractation.pdf).

Le client aura exercé son droit de rétractation dans les délais si sa déclaration est envoyée avant l'expiration du délai mentionné à l'article 8.1.

8.3 Pendant ce délai de rétractation, le client est tenu de prendre soin des marchandises et de l'emballage. Durant cette période, il n'utilisera les marchandises que dans la mesure où cela est nécessaire à leur vérification.

Le client sera responsable de toute dépréciation des marchandises qui résulterait d'une utilisation de celles-ci au-delà de ce qui est nécessaire pour vérifier leur nature, leurs caractéristiques et leur fonctionnement.

8.4 Le client retournera à Oaso, sans délai et en tout cas dans les 14 jours qui suivent la déclaration écrite de l'exercice de son droit de rétractation, les marchandises et accessoires dans leur état et leur emballage d'origine conformément aux instructions d'Oaso.

Les frais liés au renvoi des marchandises seront à la charge du client.

Tous les montants payés par le client, y compris les frais de livraison (à l'exception de frais supplémentaires éventuels résultant du choix du client d'un mode de livraison différent du mode de livraison le moins cher), seront remboursés au plus tard 14 jours après la réception des marchandises retournées par Oaso.

Article 9

9.1 Les marchandises livrées restent la propriété d'Oaso jusqu'au paiement intégral du prix, majoré des frais accessoires.

Le client est tenu de rendre à Oaso, à sa première demande, les marchandises qui n'auront pas encore été payées entièrement et n'est en tout cas pas autorisé à vendre ces marchandises, à les mettre en gage, à les prêter ou à les aliéner ou à les grever de quelque autre façon que ce soit, à titre onéreux ou non.

9.2 À compter du moment de la livraison, le client supportera toutefois entièrement le risque de perte ou de dégradation des marchandises.

Article 10

Si Oaso est empêchée de respecter ses engagements à l'égard du client, dans le cadre de l'exécution du contrat, à cause d'une force majeure ou d'événements inévitables et imprévisibles (ou que l'exécution de ces engagements deviendrait trop contraignante pour elle), que cet empêchement s'étende à la totalité de l'exécution ou seulement à une partie de celle-ci et qu'il soit temporaire ou définitif, Oaso aura le droit, sans intervention judiciaire et selon son choix, de suspendre l'exécution du contrat pour une durée n'excédant pas 6 mois ou de considérer le contrat comme totalement ou partiellement résolu, sans être tenue de payer une indemnité quelconque.

Article 11

11.1 Sans préjudice des limitations de responsabilité établies dans les présentes conditions générales, Oaso répondra de la qualité des marchandises livrées par elle, pour autant qu'il s'agisse de vices non apparents au moment du contrôle ou de la livraison dont le client prouve l'apparition dans les 2 ans qui suivent la livraison.

Le signalement de tels vices à Oaso doit, à peine de déchéance, être effectué par courrier recommandé dans les 2 mois qui suivent le moment où le vice a été découvert ou aurait à tout le moins dû être découvert.

11.2 Les vices couverts par la garantie visée à l'article 11.1 ne seront éliminés par Oaso que par réparation ou remplacement de l'élément défectueux, dans l'entreprise ou non d'Oaso, ou envoi d'une pièce de rechange, et ce, toujours au choix d'Oaso.

Tous les frais dépassant l'unique obligation définie à l'alinéa précédent, tels que, sans s'y limiter, les frais de transport ainsi que les frais de démontage et de montage/installation, seront à la charge du client.

11.3 Sont en tout cas exclus de la garantie les vices qui résultent entièrement ou partiellement :

- a. d'un non-respect des consignes d'installation et du mode d'emploi, ou d'un usage autre que l'usage normal prévu ;
- b. d'un manque d'entretien (dans le cadre ou non d'un contrat d'entretien) ;
- c. d'une usure normale ;
- d. de l'utilisation de certains éléments ou de certains matériaux à la demande du client ;
- e. de l'emploi de pièces achetées par Oaso à des tiers, dans la mesure où ces tiers ne donnent pas de garantie à Oaso ou si la garantie fournie par ces tiers a expiré.

11.4 Par dérogation au délai mentionné à l'article 11.1, mais sans préjudice des autres dispositions précédentes, les délais de garantie suivants seront applicables :

- 10 ans sur la qualité et l'alliage d'aluminium ;
- 10 ans sur le laquage/la peinture poudre en cas de décollement, de pelage, d'écaillage, de corrosion, de farinage, de décoloration et de perte de brillance, lorsque les tolérances préalablement établies sont dépassées selon les spécifications de Qualicoat ou Qualinod ;
- 10 ans sur l'adhérence et l'élasticité des joints de vitrage ;
- 10 ans sur les défauts de fabrication dans le verre ;
- 5 ans sur les éléments en PVC et leur résistance aux UV.

Article 12

Oaso se réserve le droit de considérer le contrat comme résolu de plein droit et sans mise en demeure préalable en cas de faillite, de déconfiture ou de changement quelconque dans la situation juridique du client.

Article 13

Oaso s'engage à traiter les données à caractère personnel du client de façon consciencieuse conformément à la réglementation applicable en matière de protection de la vie privée et à ne les traiter que pour les finalités et les fondements juridiques décrits dans sa politique de protection de la vie privée (*mentionner sur le site Web*).

Le client a le droit d'adresser à Oaso une demande d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité des données à caractère personnel le concernant, de retirer son consentement ou de s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel via l'adresse e-mail info@oaso.be.

Article 14

Les réclamations relatives à l'exécution du contrat doivent être introduites chez Oaso, par écrit et de manière détaillée, via l'adresse e-mail info@oaso.be.

Les réclamations adressées à Oaso seront traitées dans les 7 jours qui suivent leur réception. Si le traitement d'une réclamation demande plus de temps, une confirmation de réception sera en tout cas envoyée au client dans ledit délai de 7 jours.

Article 15

Les contrats et/ou litiges auxquels les présentes conditions générales sont applicables seront exclusivement régis par le droit belge.